

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Votre Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages (*fascicules n^{os} 6, 7, 8, 9, 10 et 11, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT A. CORBETT, député.